

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30**

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :  
**30 juin 2016**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**4<sup>ème</sup> séance 2016**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-  
Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M.  
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ  
Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,  
M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT  
Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

**Objet** : Avancements de grades.

**Absents excusés** : Mme PANO-WENTZEL Marylène,  
M. FOUCAL Olivier.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 81/2016

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accepter la promotion au  
grade supérieur de plusieurs agents de la Commune suite à avis favorable de la commission administrative  
paritaire siégeant au Centre de Gestion des Vosges de la Fonction Publique Territoriale, et ou suite à  
réussite à un examen professionnel.

Il s'agit de créer les grades suivants :

- 1 adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en lieu et place d'un adjoint  
technique 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe en lieu et place d'un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 emplois d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en lieu et place d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup>  
classe,
- 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe en lieu et place d'un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,

Le Conseil Municipal unanime,  
En ayant délibéré,  
Décide de ces transformations d'emplois, les crédits inscrits au chapitre

012 étant suffisants.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,